
Fiches thématiques

Cadrage européen

Avertissement

Les sites internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels. Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Nombre provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

7.1 Population et famille

Au 1^{er} janvier 2011, la population de l'Union européenne (UE) à 27 dépasse le demi-milliard d'habitants. La France, où résident 13 % d'entre eux, est le deuxième pays le plus peuplé de l'UE, derrière l'Allemagne. La croissance de la population européenne est essentiellement portée par les flux migratoires (deux fois plus que par l'accroissement naturel) mais certains pays, notamment la France et l'Irlande, se distinguent par l'importance des naissances par rapport aux décès. C'est d'ailleurs dans ces pays que la fécondité est la plus élevée en Europe : **l'indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) y dépasse 2 enfants par femme en 2010, alors que la moyenne européenne est inférieure à 1,6. Dans l'ensemble, dans l'UE, la fécondité a augmenté ces dernières années : en 1999, l'ICF moyen de l'UE s'établissait à 1,5. Cependant, les évolutions restent contrastées selon les pays : d'un côté, les pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe avec une fécondité relativement élevée et qui continue à augmenter, comme la France, la Suède ou le Royaume-Uni ; de l'autre côté, les pays d'Europe centrale et d'Europe du Sud, dont la fécondité stagne à un niveau significativement plus bas, comme l'Italie, l'Espagne ou l'Allemagne. En parallèle, l'âge moyen à l'accouchement augmente partout en Europe. La France se situe au niveau de la moyenne européenne, qui s'établit à 29,9 ans en 2009. C'est en Irlande et en Italie que l'âge moyen à l'accouchement est le plus élevé, à 31,2 ans en moyenne. À l'opposé, c'est en Bulgarie que l'âge moyen à l'accouchement est le plus faible (26,6 ans).

Le nombre de mariages diminue en Europe, au profit de l'union libre ou d'autres types d'unions contractualisées (comme le Pacs en France). Le **taux de nuptialité** a diminué dans l'Europe des 27 entre 1999 et 2010 : il est passé de 5,2 à 4,4 mariages pour 1 000 habitants en

onze ans. En 2009, il est particulièrement élevé à Chypre (7,9) et faible en Slovaquie (3,2).

L'**espérance de vie à la naissance** progresse d'année en année, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. L'écart entre hommes et femmes est très variable selon les pays : il s'élève à plus de 10 ans dans les pays baltes alors qu'il est proche de 4 années pour certains pays d'Europe du Nord comme la Suède et le Danemark. Cet écart tend néanmoins à se réduire dans la plupart des pays : l'écart moyen s'est réduit de 10 mois environ en dix ans, passant de 6,6 années en 1999 à 5,8 en 2009. La France fait partie des pays européens où les femmes vivent le plus longtemps, avec l'Espagne et l'Italie. En revanche, elle ne se situe que dans la moyenne pour les hommes, les Suédois et les Italiens étant les Européens ayant l'espérance de vie la plus longue.

Avec l'allongement des espérances de vie et l'avancée en âge des générations nombreuses du *baby-boom*, le vieillissement de la population européenne se poursuit : l'âge médian dans l'UE a augmenté de trois ans entre 1999 et 2009 (40,6 ans en 2009 - voir *fiche 7.6*).

Dans l'UE, près de la moitié de la population vit dans un **ménage** sans enfant en 2009 : il peut s'agir de personnes seules, de couples sans enfant ou d'autres types de ménages d'adultes. Ce mode de vie est de plus en plus répandu dans tous les pays européens. C'est en Allemagne que la part des personnes vivant dans un ménage sans enfant est la plus élevée, en lien avec la faible fécondité de ce pays et le fait qu'il a une forte proportion de personnes âgées. *A contrario*, c'est à Chypre qu'il y a la plus forte proportion de ménages avec enfants. Les ménages composés d'une **famille monoparentale** forment 9 % des ménages avec enfants en 2009, comme en 2007. En France, ce type de ménages est devenu plus fréquent (11%). C'est au Danemark que les familles monoparentales sont les plus nombreuses et en Grèce qu'elles sont les moins répandues. ■

Définitions

Indicateur conjoncturel de fécondité : voir *fiche 1.1*.

Taux de nuptialité : nombre de mariages pour mille habitants.

Espérance de vie à la naissance : voir *fiche 1.1*.

Ménage : voir *fiche 1.3*.

Famille monoparentale : voir *fiche 1.3*.

Pour en savoir plus

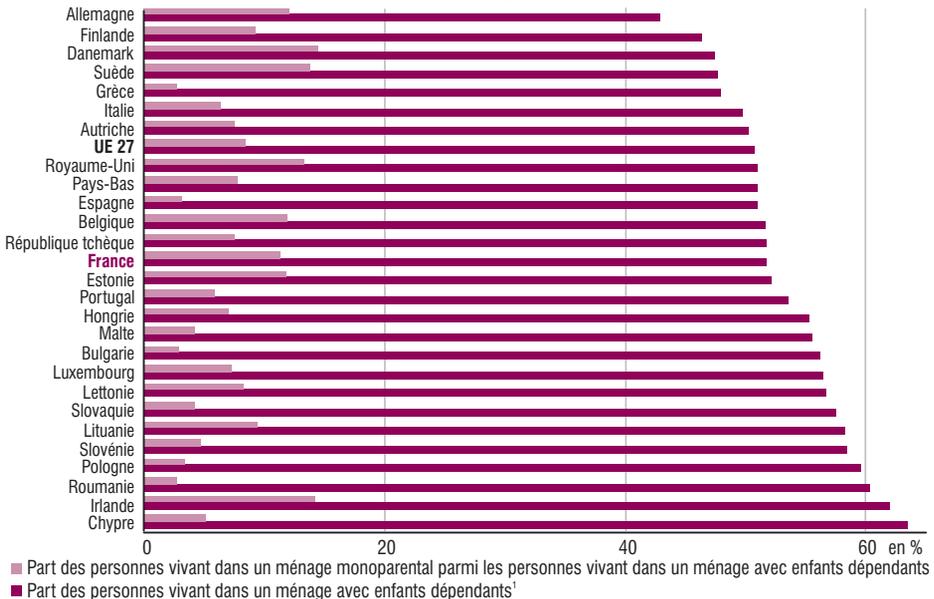
- « Population grows in twenty UE member states », *Eurostat Statistics in focus* n° 38/2011, juillet 2011.
- « The greying of the baby boomers : a century-long view of ageing in european populations », *Eurostat Statistics in focus* n° 23/2011, juin 2011.

1. Indicateurs démographiques européens en 2010

	Population au 1 ^{er} janvier 2011 (en milliers)	Indicateur conjoncturel de fécondité ¹	Taux de nuptialité ² (en ‰)	Taux de divortialité ³ (en ‰)	Espérance de vie des femmes ⁴	Espérance de vie des hommes ⁴
Allemagne	81 752	1,39	4,7	2,3	83,0	78,0
Autriche	8 404	1,44	4,5	2,1	83,5	77,9
Belgique	10 952	1,84	4,2	3,0	82,8	77,3
Bulgarie	7 505	1,49	3,2	1,5	77,4	70,3
Chypre	804	1,51	7,9	2,2	83,6	78,6
Danemark	5 561	1,87	5,6	2,6	81,4	77,2
Espagne	46 153	1,39	3,6	2,2	85,3	79,1
Estonie	1 340	1,63	3,8	2,2	80,8	70,6
Finlande	5 375	1,87	5,6	2,5	83,5	76,9
France	65 001	2,01	3,8	2,0	84,8	78,1
Grèce	11 326	1,44	5,1	1,2	83,1	78,7
Hongrie	9 986	1,25	3,6	2,4	78,6	70,7
Irlande	4 481	2,07	4,6	0,7	83,2	78,7
Italie	60 626	1,41	3,6	0,9	84,5	79,1
Lettonie	2 230	1,17	4,2	2,2	78,4	68,6
Lituanie	3 245	1,55	5,7	3,0	78,9	68,0
Luxembourg	512	1,63	3,5	2,1	83,5	77,9
Malte	418	1,38	6,2	:	83,6	79,2
Pays-Bas	16 656	1,79	4,4	1,9	83,0	78,9
Pologne	38 200	1,38	6,0	1,6	80,7	72,1
Portugal	10 637	1,32	3,7	2,5	82,8	76,7
République tchèque	10 533	1,49	4,4	2,9	80,9	74,5
Roumanie	21 414	1,38	5,4	1,5	77,4	69,8
Royaume-Uni	62 436	1,94	4,3	2,0	82,5	78,3
Slovaquie	5 435	1,40	4,7	2,2	79,3	71,7
Slovénie	2 050	1,57	3,2	1,2	83,1	76,4
Suède	9 416	1,98	5,3	2,5	83,6	79,6
UE 27	502 448	1,59	4,4	1,9	82,8	77,0

1. Données 2009 pour la Belgique, Chypre, l'Italie, le Portugal, la Roumanie et le Royaume-Uni. 2. Données 2009 pour Chypre, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. 3. Données 2009 pour Chypre, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; données 2008 pour la Grèce. 4. Données 2009 pour la Belgique, Chypre, la Roumanie et le Royaume-Uni ; données 2008 pour l'Italie.
Source : Eurostat sauf France (estimations de population).

2. Parts des familles monoparentales et des ménages avec enfants dépendants en 2009



1. Les enfants dépendants sont les enfants de moins de 18 ans ainsi que les enfants âgés de 18 à 24 inactifs économiquement et vivant chez au moins un de leurs parents.

Source : Eurostat, EU-SILC.

7.2 Santé

En 2008, les principales causes de décès des hommes et des femmes au sein de l'Union européenne (UE) sont les maladies de l'appareil circulatoire, puis les tumeurs et les maladies de l'appareil respiratoire. Ces causes principales varient d'un pays à l'autre : en Lettonie et en Lituanie, les accidents représentent la troisième cause de décès ; en Hongrie, en Roumanie, en Slovénie et en Slovaquie, ce sont les maladies de l'appareil digestif. Si les principales causes de décès des hommes et des femmes sont les mêmes au niveau de l'ensemble de l'UE, ce n'est pas toujours le cas au niveau des pays : au Danemark, aux Pays-Bas, en France mais aussi en Espagne et en Slovénie, la première cause de décès des femmes sont les maladies de l'appareil circulatoire alors que la première cause de décès des hommes sont les tumeurs.

Les femmes ont une **espérance de vie en bonne santé** supérieure à celle des hommes (61,6 ans pour les femmes, 60,9 ans pour les hommes en 2009) mais l'écart est moins marqué que celui en matière d'**espérance de vie** (1,1 an de différence d'espérance de vie en bonne santé contre 6,0 ans de différence d'espérance de vie en 2008). Cet écart d'espérance de vie en bonne santé en faveur des femmes se vérifie dans la plupart des pays, même s'il est d'amplitude variable : de 0,3 an en Finlande (58,4 années d'espérance de vie en bonne santé pour les femmes, 58,1 ans pour les hommes) à 4 ans en Pologne (respectivement 62,1 et 58,1 années en bonne santé). Il est de 0,7 an en France (respectivement 63,2 ans et 62,5 ans). Quelques pays font toutefois exception, comme le Portugal, les Pays-Bas, le Danemark et l'Italie, où l'espérance de vie en bonne santé des hommes est supérieure à celle des femmes.

Définitions

Espérance de vie en bonne santé : voir *fiche 1.5*.

Espérance de vie : voir *fiche 1.1*.

Problème de santé et handicap de longue durée : problèmes de santé permanents qui requièrent de la surveillance, des contrôles ou des soins sur le long terme. Sont également compris les problèmes de santé intermittents (même s'ils resurgissent moins de six mois par an), les problèmes permanents mais estimés comme peu handicapants par la personne interrogée (la gravité est considérée dans une autre question), les maladies non diagnostiquées par un médecin, les maladies traitées par les personnes elles-mêmes (avec des médicaments sans prescription par exemple) et celles qui devraient être soignées dans plus de six mois.

Pour en savoir plus

- Site d'Eurostat : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- « Health statistics - Atlas on mortality in the European Union », Eurostat, juin 2009.
- *Fiche 1.5*.

Bien que les femmes aient en moyenne une espérance de vie en bonne santé plus grande que les hommes, elles se déclarent, à âge donné, plus souvent en mauvaise ou très mauvaise santé qu'eux : en 2009, 11 % des femmes et 8 % des hommes de l'UE se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé. De plus, à âge donné, les femmes de l'UE déclarent plus souvent **des problèmes de santé et des handicaps de longue durée** que les hommes : c'est le cas tous âges confondus de 33 % d'entre elles et de 29 % des hommes en 2009. La part de personnes déclarant un problème de santé ou un handicap de longue durée est particulièrement importante en Finlande (43 %) et, dans une moindre mesure, en France (37 %). L'écart entre hommes et femmes existe dans tous les pays, il est de 9 points au Portugal et inférieur à 2 points en Allemagne. En France, cette différence est de 4 points.

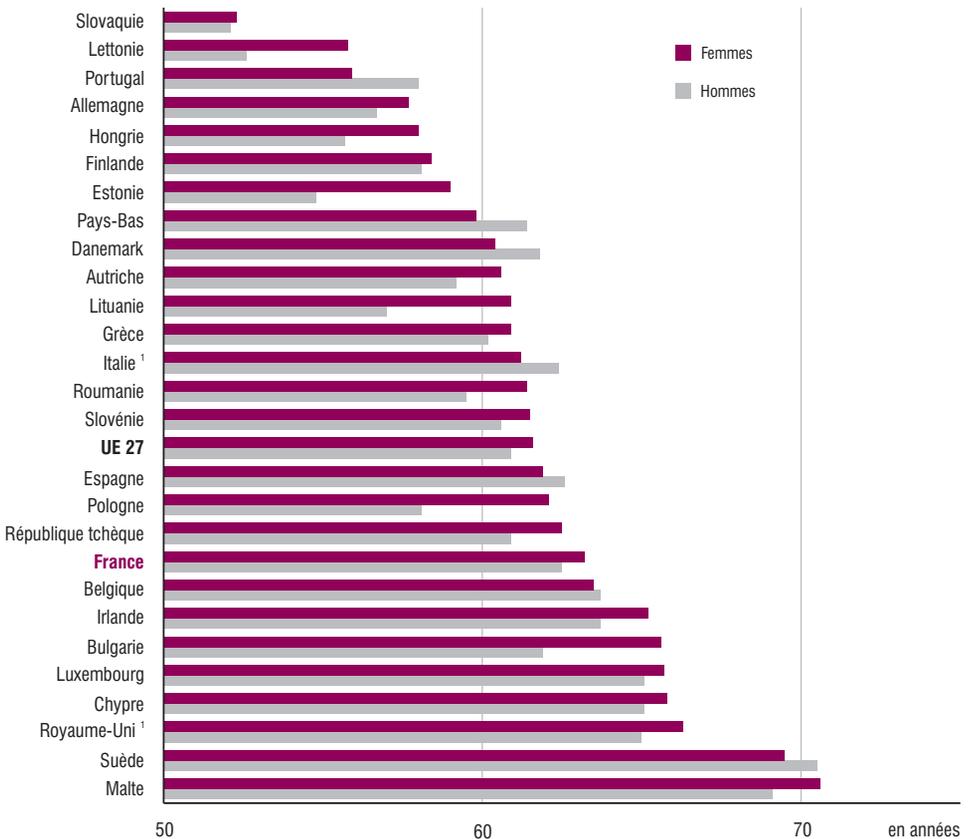
Par ailleurs, les femmes déclarent un peu plus que les hommes devoir renoncer à des soins médicaux : en 2009, 6,9 % des habitants de l'UE ont déclaré des besoins non satisfaits d'exams médicaux ; cette part est de 6,5 % pour les hommes et de 7,3 % pour les femmes. En France comme dans l'UE, les femmes déclarent plus de renoncements aux soins que les hommes. La principale raison évoquée par les hommes comme par les femmes ayant renoncé à des soins est leur coût, puis le report de soins et le manque de temps lié à des obligations professionnelles ou familiales. Dans certains pays, les personnes avancent aussi comme raison de leur renoncement des délais d'attente trop longs (Estonie, Finlande, Lituanie et Pologne). Dans tous les cas, hommes et femmes se différencient peu sur les raisons de leurs renoncements aux soins. ■

1. Principales causes de décès dans l'Union européenne en 2008

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs en milliers	en %	Effectifs en milliers	en %	Effectifs en milliers	en %
Toutes causes de mortalité	2 425,0	100,0	2 411,9	100,0	4 836,9	100,0
Certaines maladies infectieuses et parasitaires	34,9	1,4	35,2	1,5	70,1	1,4
Tumeurs	545,0	22,5	696,7	28,9	1 241,7	25,7
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire	7,7	0,3	5,5	0,2	13,2	0,3
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	78,6	3,2	580,0	2,4	136,6	2,8
Troubles mentaux et du comportement	69,9	2,9	44,7	1,9	114,6	2,4
Maladies du système nerveux et des organes des sens	83,8	3,5	63,5	2,6	147,4	3,0
Maladies de l'appareil circulatoire	1 050,0	43,3	872,3	36,2	1 922,3	39,7
Maladies de l'appareil respiratoire	179,2	7,4	201,1	8,3	380,3	7,9
Maladies de l'appareil digestif	107,8	4,4	121,0	5,0	228,4	4,7
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	5,8	0,2	2,7	0,1	8,4	0,2
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	15,5	0,6	7,4	0,3	22,9	0,5
Maladies de l'appareil génito-urinaire	48,0	2,0	40,3	1,7	88,3	1,8
Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale	5,1	0,2	6,8	0,3	11,9	0,2
Malformations congénitales et anomalies chromosomiques	5,7	0,2	6,2	0,3	11,9	0,2
Accidents	58,6	2,4	97,8	4,1	156,5	3,2
Suicides	13,1	0,5	43,8	1,8	56,9	1,2

Source : Eurostat.

2. Espérance de vie en bonne santé en 2009 @



1. Données 2008.
Source : Eurostat.

7.3 Éducation

Suite au sommet de Lisbonne de 2000, l'Union européenne (UE) s'est fixé comme objectif que la proportion de **sortants précoces** du système éducatif ne dépasse pas 10 % par génération d'élèves en 2010. À cette date, dans l'UE, 14 % des jeunes sont des sortants précoces. La proportion est nettement plus élevée à Malte (37 %) et faible en République tchèque, en Pologne, en Slovaquie et en Slovénie (5 %). En France, 13 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sortent précocément du système éducatif : ils correspondent aux jeunes qui ne poursuivent pas d'études et n'ont aucun diplôme du secondaire (ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat). Globalement, sur l'ensemble de l'UE, la proportion de sortants précoces du système éducatif est plus élevée chez les jeunes hommes (16 %) que chez les jeunes femmes (12 %). Cela se vérifie dans tous les pays de l'UE, de manière plus ou moins marquée, sauf en Bulgarie. En France, ces parts respectives sont de 15 % chez les jeunes hommes et de 10 % chez les jeunes femmes.

Les filles ont de bien meilleurs résultats que les garçons en **compréhension de l'écrit** : dans les 17 pays de l'UE ayant participé à l'enquête Pisa en 2000 et 2009, 14 % des filles de 15 ans sont en difficulté face à la lecture contre 27 % des garçons du même âge en 2009. Ce constat se vérifie dans les 17 pays. Au total, en 2009, 20 % des jeunes de 15 ans ont de telles difficultés. Cette part est maximale en Bulgarie (41 %) et minimale en Finlande (8 %). La France se situe dans la moyenne européenne avec 20 % de jeunes de 15 ans ayant des difficultés de lecture. Sur l'ensemble des pays, la

part des jeunes de 15 ans avec des difficultés de lecture a diminué d'un point entre 2000 et 2009. La baisse concerne les filles (- 2 points) et non les garçons (+ 1 point). À l'inverse, en France, la part d'enfants de 15 ans en difficulté face à la lecture a augmenté de 5 points. En l'espace de neuf ans, la France est passée de la quatrième place en matière de performance de lecture.

D'après l'enquête Pisa, en moyenne sur l'ensemble des pays participants, les filles devancent les garçons en culture scientifique. En revanche, en moyenne, les garçons ont de meilleurs résultats en mathématiques.

En 2010, 28 % des habitants de l'UE ayant entre 25 et 64 ans déclarent **connaître au moins deux langues étrangères** : 27 % des hommes et 29 % des femmes. Cette part est très variable selon les pays : moins de 8 % des Hongrois parlent au moins deux langues étrangères contre plus de 65 % des habitants de Finlande, de Lituanie, de Malte et de Slovénie. Avec un taux de 23 %, la France est en retrait de quelques points par rapport à ses voisins allemands et italiens. Au-delà des différences de performances des systèmes éducatifs, l'indicateur est très vraisemblablement le reflet de spécificités historiques, géographiques ou culturelles. Les écarts hommes - femmes sont faibles au niveau de l'ensemble des pays de l'UE (2 points) mais peuvent être élevés dans certains pays : la différence entre hommes et femmes est de plus de 10 points en Lettonie et en Finlande, les femmes y étant plus nombreuses à parler deux langues étrangères, alors qu'elle est en faveur des hommes en Belgique, au Danemark et en Slovénie. ■

Définitions

Sortants précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ont arrêté en premier cycle de l'enseignement secondaire ou en deçà ou, surtout, qui n'ont pas « réussi » le second cycle, soit parce qu'ils ont abandonné avant sa dernière année, soit parce qu'ils ont échoué au diplôme.

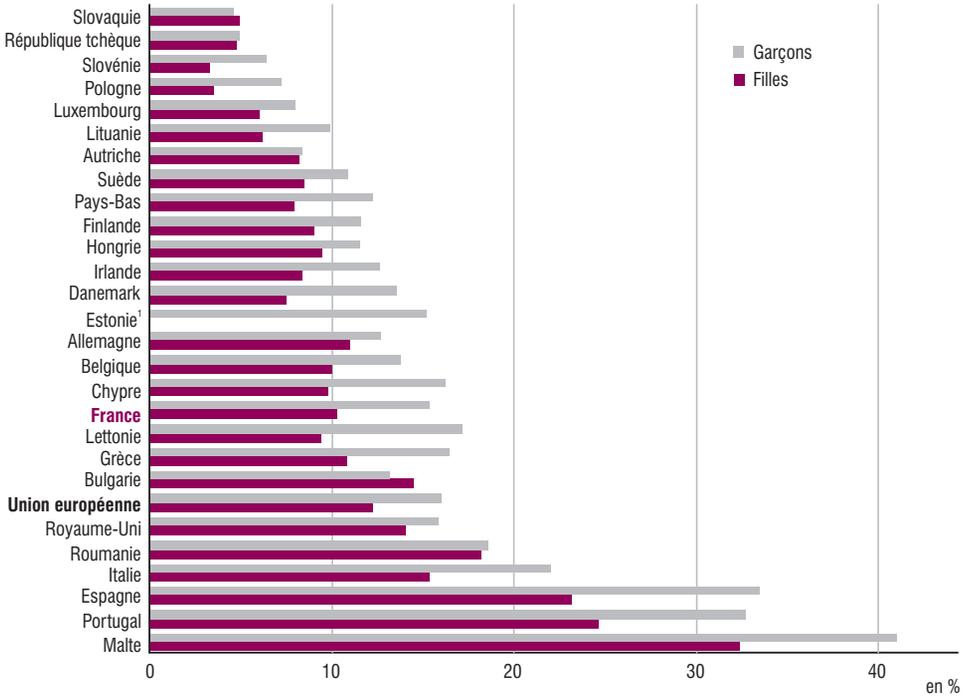
Compréhension de l'écrit : l'enquête PISA (*Programme for international student assessment*) de l'OCDE mesure et compare les connaissances et les compétences des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. En compréhension de l'écrit (ou « *Reading Literacy* »), l'évaluation porte plus sur les compétences mobilisant des connaissances qu'aux connaissances elles-mêmes.

Connaissance des langues étrangères : auto évaluation de personnes de 25 à 64 ans répondant à l'enquête « *Adult education survey* » de 2007, réalisée par Eurostat.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques », édition 2011, Depp, octobre 2011.
- « L'état de l'École » n° 20, Depp, novembre 2010.
- « Chiffres clés de l'éducation en 2009 », Eurostat, janvier 2010.

1. Sortants précoces du système éducatif en 2010

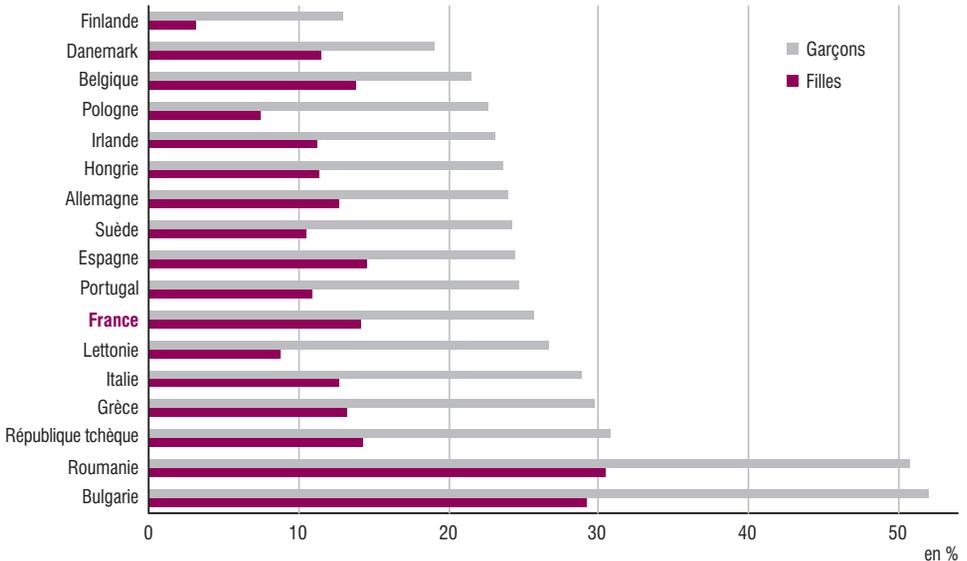


1. Données non disponibles pour les Estoniennes.

Lecture : en Slovaquie, 5 % des jeunes hommes de 18 à 24 ans sont des sortants précoces.

Source : Eurostat, Labour force survey 2010 (correspondant à l'enquête emploi en continu en France).

2. Proportion de jeunes de 15 ans présentant des faibles compétences en lecture en 2009



Source : OCDE, enquête Pisa.

7.4 Emploi, chômage, pauvreté

En 2010, l'Union européenne (UE) à 27 pays compte près de 240 millions d'actifs au total, dont 45,4 % de femmes. Le **taux d'activité** des 15-64 ans s'élève à 71,0 % cette même année. C'est au Danemark et en Suède que la part des actifs dans leur population respective est la plus élevée : près de huit habitants sur dix y sont actifs. En France, les personnes en emploi ou au chômage représentent 70,6 % de l'ensemble des 15-64 ans, une proportion proche de la moyenne européenne. Loin de ces niveaux, la Bulgarie et la Roumanie, entrées dans l'UE en 2007, se classent parmi les pays aux taux les plus faibles.

De manière générale, le taux d'activité des hommes est toujours plus élevé que celui des femmes. Le taux d'activité masculin varie de 68,3 % en Hongrie à 83,7 % aux Pays-Bas, celui des femmes de 42,2 % à Malte à 76,7 % en Suède. C'est d'ailleurs à Malte que l'écart entre les taux d'activité par sexe est le plus élevé, avec 35 points d'écart. À l'inverse, les deux taux sont proches en Lituanie et en Finlande. Cependant, une fois en emploi, Lituaniennes et Finlandaises n'ont pas les mêmes conditions de travail que leurs collègues masculins, avec notamment plus de travail à temps partiel.

L'UE n'est pas épargnée par le contexte économique de 2010 : le **taux de chômage** européen s'élève en moyenne à 9,7 %, contre 8,9 % en 2009 et 7,0 % en 2008. Les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Autriche sont les moins touchés par le chômage (4,5 %) alors que l'Espagne est affectée à hauteur de 20,1 % de sa population active.

Le taux de chômage des hommes culmine à 21,7 % en Lettonie et celui des femmes à 20,5 % en Espagne. Le Luxembourg et l'Autriche enregistrent respectivement les taux de chômage masculins et féminins les

plus faibles. Dans l'Hexagone, le chômage concerne 9,8 % des actifs et frappe les hommes et les femmes dans des proportions comparables. Travaillant plus dans des secteurs exposés aux retournements conjoncturels, comme l'industrie ou l'intérim, les hommes ont été plus concernés par la hausse du chômage liée à la crise. En 2010, le taux de chômage moyen des hommes dans l'UE est ainsi légèrement supérieur à celui des femmes, alors que c'est traditionnellement l'inverse. Ce constat est particulièrement marqué dans les pays baltes où le taux de chômage masculin dépasse en moyenne de plus de 5 points celui des femmes en 2010. La Grèce fait office d'exception, l'écart entre les deux taux s'élevant à 6 points par an en moyenne en défaveur des femmes.

En 2009, 16,3 % des Européens ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté de leur pays. Dans les États du Sud (Grèce, Espagne, Italie, Portugal) et de l'Est de l'Union (Lettonie, Roumanie, Bulgarie, Lituanie, Estonie), plus de 18,0 % de la population est dans cette situation, contre moins de 11,0 % en Slovaquie et en République tchèque. Avec un taux de 12,9 %, la France présente un **taux de pauvreté** parmi les plus faibles. Là-encore, le contexte exceptionnel de 2009 a pu bouleverser le classement des pays par rapport aux années antérieures.

Excepté en Hongrie, les femmes sont plus souvent en dessous du seuil de pauvreté que les hommes. L'écart au niveau européen est de 1,7 point et cette différence selon le sexe atteint 4 points en Estonie. Les taux de pauvreté féminins et masculins sont les plus faibles en République tchèque et les plus élevés en Lettonie, où plus de la moitié des plus de 75 ans sont considérés comme pauvres. ■

Définitions

Taux d'activité : voir fiche 3.1.

Taux de chômage : voir fiche 3.3.

Taux de pauvreté (monétaire) : proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (voir fiche 4.4).

Pour en savoir plus

- Insee *Références* Emploi et salaires, édition 2011.
- Insee *Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011.
- « Une photographie du marché du travail en 2009 », *Insee Première* n° 1331, janvier 2011.
- « Income and living conditions in Europe », *Livres statistiques*, Eurostat, décembre 2010.

Emploi, chômage, pauvreté 7.4

1. Taux d'activité et taux de chômage dans l'Union européenne en 2010

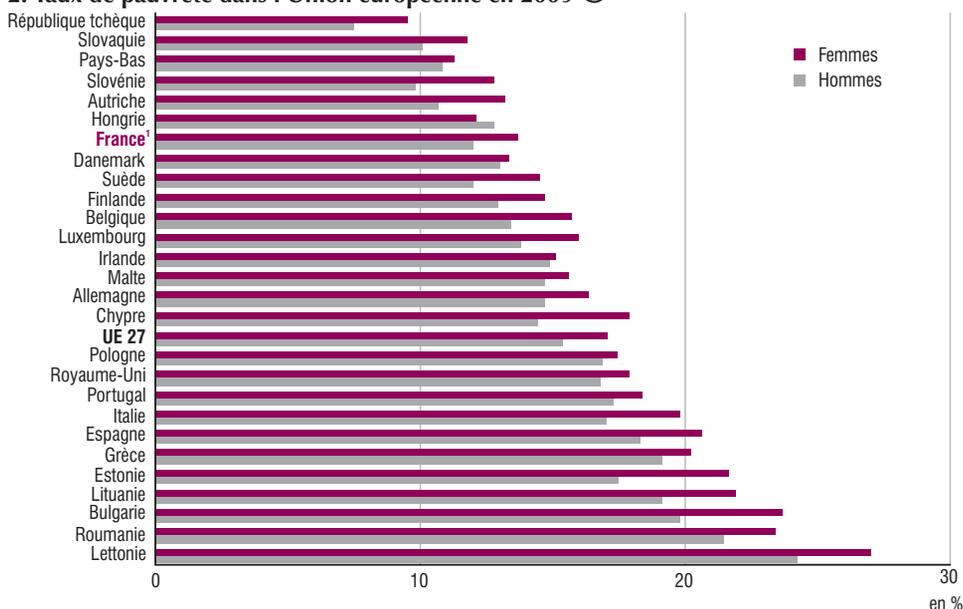
en %

	Taux d'activité			Taux de chômage		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Allemagne	76,6	82,3	70,8	7,1	7,5	6,6
Autriche	75,1	80,9	69,3	4,4	4,6	4,2
Belgique	67,7	73,4	61,8	8,3	8,1	8,5
Bulgarie	66,5	70,8	62,3	10,2	10,9	9,5
Chypre	74,4	81,7	67,4	6,3	6,2	6,5
Danemark	79,5	82,7	76,1	7,4	8,2	6,6
Espagne	73,4	80,7	65,9	20,1	19,7	20,5
Estonie	73,8	76,8	71,0	16,9	19,5	14,3
Finlande	74,5	76,4	72,5	8,4	9,1	7,6
France	70,6	75,0	66,3	9,8	9,4	10,2
Grèce	68,2	78,9	57,6	12,6	9,9	16,2
Hongrie	62,4	68,3	56,7	11,2	11,6	10,7
Irlande	69,5	77,1	62,0	13,7	16,9	9,7
Italie	62,2	73,3	51,1	8,4	7,6	9,7
Lettonie	73,2	75,8	70,7	18,7	21,7	15,7
Lituanie	70,5	72,4	68,8	17,8	21,2	14,5
Luxembourg	68,2	76,0	60,3	4,5	3,9	5,3
Malte	60,2	77,6	42,2	6,9	6,7	7,2
Pays-Bas	78,2	83,7	72,6	4,5	4,4	4,5
Pologne	65,6	72,4	59,0	9,6	9,3	10,0
Portugal	74,0	78,2	69,9	12,0 ^e	11,8 ^e	12,2 ^e
République tchèque	70,2	78,6	61,5	7,3	6,4	8,5
Roumanie	63,6	71,5	55,8	7,3	7,9	6,5
Royaume-Uni	75,5	81,7	69,4	7,8	8,6	6,8
Slovaquie	68,7	76,1	61,3	14,4	14,2	14,6
Slovénie	71,5	75,4	67,4	7,3	7,5	7,1
Suède	79,5	82,3	76,7	8,4	8,5	8,2
UE 27	71,0	77,7	64,5	9,7	9,7	9,6

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant dans les ménages ordinaires.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail.

2. Taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2009 @



1. Le taux de pauvreté français d'Eurostat diffère de celui de l'Insee pour des questions de sources (EU-SILC contre ERFS) mais également de dates (date de l'enquête contre date des revenus).

Note : seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Source : Eurostat, EU-SILC.

7.5 Articuler emploi et famille

Les écarts de taux d'emploi entre les femmes ayant des enfants, notamment jeunes, et celles qui n'en ont pas, témoignent de la difficulté à concilier sa vie professionnelle et sa vie familiale. En effet, dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne (UE), la participation à l'emploi et le temps travaillé par les femmes âgées de 20 à 49 ans sont étroitement liés au nombre et à l'âge de leurs enfants. Cela se vérifie beaucoup moins pour les hommes. Ainsi, en 2009, parmi les femmes de l'UE qui ont au moins un enfant de moins de six ans, le **taux d'emploi** décroît significativement avec le nombre d'enfants : ce taux d'emploi est de 65 % quand elles ont un enfant, de 61 % quand elles en ont deux et de 45 % quand elles en ont trois ou plus. Aux mêmes âges, le taux d'emploi des femmes n'ayant pas d'enfant est bien supérieur (77 %). *A contrario*, les taux d'emploi des hommes sont moins dépendants du nombre d'enfants (entre 80 % et 90 % quel que soit leur nombre d'enfants).

Les profils d'emploi selon le nombre d'enfants sont toutefois variables selon les pays de l'UE. Les taux d'emploi féminins chutent nettement dès le premier enfant en République tchèque, en Hongrie et en Slovaquie (avec une baisse de l'ordre de 40 points). À l'inverse, en Belgique, en France, au Portugal et en Roumanie, les femmes qui ont au moins trois enfants ont des taux d'emploi nettement plus faibles que les autres, mais l'écart de taux d'emploi entre celles qui n'ont pas d'enfant et celles qui en ont un ou deux est plus limité. Enfin, pour des pays tels que l'Autriche, l'Espagne et l'Irlande, la baisse est plus graduelle.

L'offre en matière d'accueil des jeunes enfants est l'une des clés de l'emploi des

femmes. C'est pourquoi le Conseil européen a fixé au sommet de Barcelone en 2002 l'objectif d'un tiers des enfants de moins de trois ans gardés dans des **structures d'accueil** à l'horizon 2010. En 2009, neuf pays atteignent l'objectif fixé : le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, la France, le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Luxembourg et la Belgique. À l'opposé, neuf pays en sont particulièrement éloignés : la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie, Malte, l'Autriche, la Lituanie et la Grèce, où moins de 15 % des enfants de moins de trois ans sont gardés dans des structures d'accueil adaptées. Les autres pays sont dans des positions intermédiaires.

Les heures de fréquentation de ces services d'accueil varient fortement d'un pays à l'autre : aux Pays-Bas et au Royaume-Uni par exemple, les enfants de moins de trois ans fréquentent très souvent les services de garde à temps partiel (moins de 29 heures par semaine). Cela impose que leurs mères complètent avec d'autres modes de garde (famille, amis, conjoint) ou qu'elles aient un emploi à temps partiel.

Les parents peuvent aussi disposer d'**autres modes de garde** pour leurs enfants. Au Portugal, à Chypre, en Grèce et en Roumanie, près d'un tiers des enfants de moins de trois ans sont gardés selon d'autres modes que dans des structures d'accueil pour des durées hebdomadaires de plus de 30 heures. Les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la France combinent un taux de garde des jeunes enfants relativement élevé dans des structures d'accueil et sous forme d'autres arrangements (les parents pouvant combiner différents modes de garde pour un même enfant). ■

Définitions

Taux d'emploi : il s'agit ici du rapport entre le nombre d'individus de 20 à 49 ans ayant un emploi et le nombre total d'individus de 20 à 49 ans.

Structures d'accueil : accueil en école maternelle, en crèche, en halte garderie, garde par une nourrice recrutée par l'intermédiaire de services publics ou par une assistante maternelle.

Autres modes de garde : nourrices ou jeunes filles au pair recrutées sans l'intermédiaire de services publics, ainsi que la garde par les grands-parents, amis, voisins ou relations.

Pour en savoir plus

- « Reconciliation between work, private and family life in the European Union », *Statistical books*, Eurostat, octobre 2009.

1. Taux d'emploi selon le nombre d'enfants en 2009

en %

	Femmes				Hommes			
	Pas d'enfant	1 enfant ¹	2 enfants ¹	3 enfants ou plus ¹	Pas d'enfant	1 enfant ¹	2 enfants ¹	3 enfants ou plus ¹
Allemagne	82,4	69,7	64,5	42,3	83,8	88,7	91,5	86,7
Autriche	84,0	73,9	67,6	50,2	85,8	92,0	92,5	88,1
Belgique	78,0	74,4	73,3	54,9	80,1	89,9	92,4	84,9
Bulgarie	77,0	54,5	53,0	36,0	78,3	85,7	84,6	64,2
Chypre	81,1	74,7	77,5	66,4	79,7	92,2	93,6	91,6
Espagne	72,3	63,5	56,7	43,8	71,2	82,8	83,9	73,9
Estonie	79,2	53,1	49,2	48,5	72,1	79,5	83,8	85,3
Finlande	79,5	62,2	69,0	56,8	76,7	89,2	92,4	87,2
France	76,4	72,1	68,2	49,8	78,8	89,2	92,1	87,3
Grèce	65,4	53,8	54,5	50,3	80,5	95,2	96,4	93,4
Hongrie	75,1	38,0	35,9	21,4	75,3	87,9	85,0	71,9
Irlande	79,6	65,4	57,1	43,1	71,5	80,4	82,0	78,2
Italie	66,3	59,1	51,8	36,8	78,2	91,7	91,3	86,9
Lettonie	75,1	59,9	62,6	56,2	67,2	76,9	83,6	76,0
Lituanie	74,5	68,6	70,0	60,4	63,5	82,1	80,0	73,9
Luxembourg	83,2	74,1	76,0	45,2	87,9	96,3	95,6	91,7
Malte	75,1	53,0	37,8	...	85,4	96,7	96,3	85,7
Pays-Bas	85,9	82,3	80,4	65,8	87,4	94,7	96,1	93,3
Pologne	75,9	63,3	59,5	52,6	77,2	92,6	92,1	89,4
Portugal	77,9	75,5	71,8	59,8	78,2	90,5	90,0	84,3
République tchèque	82,9	31,2	35,8	33,5	85,8	95,1	95,6	89,0
Roumanie	69,7	66,3	62,3	45,2	77,3	87,3	85,9	78,2
Royaume-Uni	82,9	67,1	60,7	38,1	80,8	90,4	90,1	79,7
Slovaquie	79,3	37,9	38,9	33,3	77,7	92,3	91,0	81,1
Slovénie	78,8	80,0	85,4	77,0	81,8	94,3	94,2	90,3
UE 27	77,1	65,1	60,7	45,2	79,0	89,3	90,3	84,1

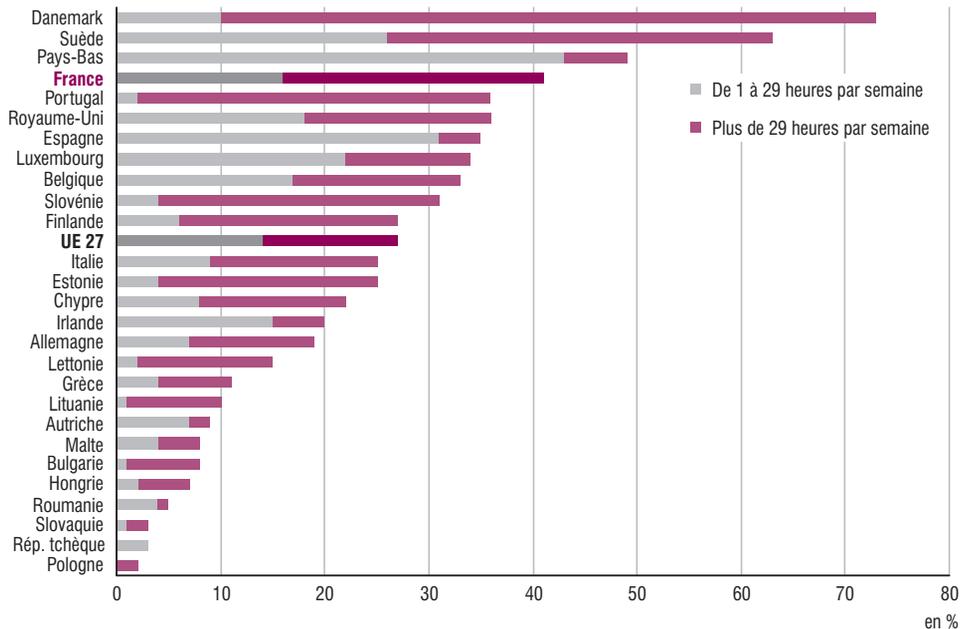
1. Dont le plus jeune a moins de six ans.

Champ : population des ménages, personnes de 20 à 49 ans.

Note : les données pour le Danemark et la Suède ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat, enquêtes Labour force survey (correspondant à l'enquête emploi en continu en France).

2. Enfants de moins de trois ans gardés dans des structures d'accueil en 2009



Champ : population des ménages.

Source : Eurostat, EU-SILC.

7.6 Personnes âgées

Avec l'arrivée à la retraite des générations du *baby-boom*, l'augmentation de l'espérance de vie et des taux de fécondité plutôt bas, l'augmentation de la proportion des personnes âgées va s'accroître dans la population de l'Union européenne (UE). Ce vieillissement s'est déjà amorcé : les plus de 60 ans représentent 23 % de la population de l'UE en 2010, contre 19 % en 1990. Ils représentent 26 % de la population en Italie, 16 % en Irlande et 23 % en France.

Compte tenu des écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes, le vieillissement, et surtout le « grand âge », concernent plus particulièrement les femmes. En 2010, dans l'UE, les femmes représentent 57 % des personnes de 60 ans ou plus et 66 % des 80 ans ou plus. Au niveau des pays, l'ampleur de la surreprésentation féminine au sein des personnes âgées dépend des écarts d'espérance de vie entre sexes : elle est très marquée dans les pays baltes et en Hongrie, où les différences d'espérance de vie entre hommes et femmes sont importantes. *A contrario*, la population des personnes âgées est plus équilibrée en Irlande, à Chypre et en Suède, où les femmes représentent 54 % des 60 ans ou plus. La France, quant à elle, se situe dans la moyenne européenne, à 57 %.

La plupart des personnes âgées sont **inactives** : en 2009, parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus habitant dans l'UE, 96 % sont inactives. Être en activité à plus de 65 ans est plus répandu dans les pays anglophones, en Lettonie et en Estonie, où plus de 9 % des 65 ans ou plus sont actifs. À l'opposé, à Malte, en France et en Slovaquie, être actif après 65 ans est rare (de l'ordre de 1 %). L'activité à 65 ans ou plus concerne davantage les hommes : 5 % des hommes et 3 % des femmes de ces âges sont actifs en Europe. Les écarts de

taux d'activité entre les hommes et femmes à ces âges sont très marqués (supérieurs à 10 points) en Irlande, en Estonie et à Chypre.

L'augmentation de la proportion de personnes âgées s'accompagne de nouveaux besoins, notamment en matière de services de santé ou d'aide à la personne. Ainsi, pour se faire aider, les personnes âgées peuvent avoir recours à leur entourage ou à **des services ou des soins à domicile**. En 2007, en Allemagne, 38 % des personnes de 60 ans ou plus reçoivent de l'aide de la part d'un membre de leur famille ne résidant pas avec eux, d'un ami ou d'un voisin, pour des soins personnels, des travaux ménagers ou pour effectuer des tâches administratives. En Espagne, cette proportion est de 20 %. En Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Suède, cette aide de l'entourage est principalement assurée par les enfants. Les femmes se font plus aider par leur entourage que les hommes aux mêmes âges, certainement parce qu'elles sont plus souvent sans conjoint. L'asymétrie est très marquée en France et en Grèce (17 points), moins en Espagne (7 points). L'aide aux personnes âgées peut aussi être assurée par des professionnels ; là encore, à âge égal, les femmes y ont plus recours que les hommes. L'écart s'accroît chez les 80 ans ou plus.

Ce plus grand recours des femmes à une aide de l'entourage ou de professionnels est à rapprocher du fait que, à âge donné, elles déclarent plus de problèmes de santé, de maladies, d'incapacités ou de handicaps de longue durée que les hommes. C'est particulièrement vrai en Espagne, où deux femmes de 60 ans ou plus sur trois déclarent avoir des problèmes de santé de longue durée contre un peu plus d'un homme de 60 ans ou plus sur deux. ■

Définitions

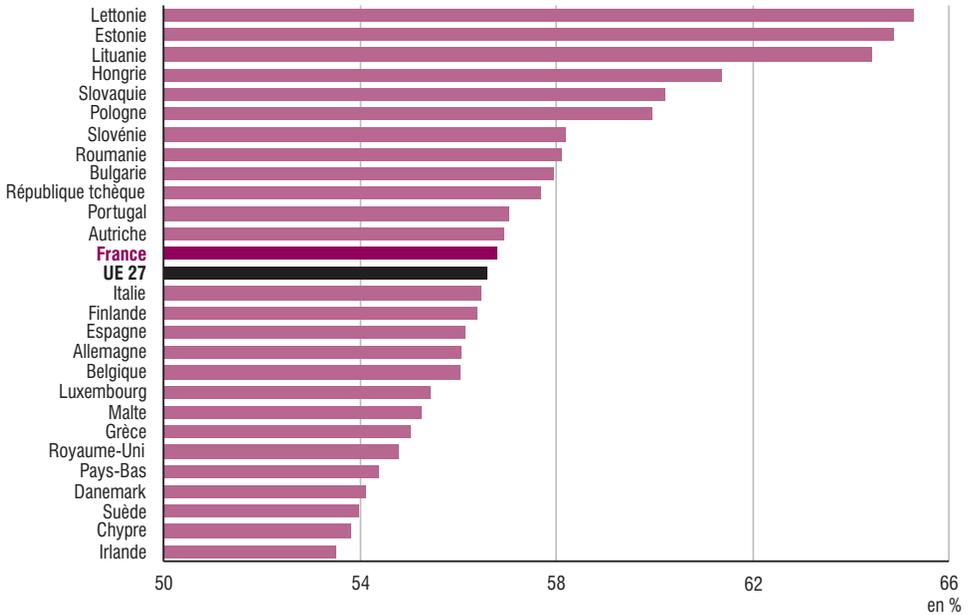
Inactif / actif : voir fiche 3.1.

Services ou soins à domicile : sont ici considérés les soins infirmiers ou soins à la personne, rémunérés ou effectués par un professionnel, l'aide à domicile pour des tâches domestiques que la personne n'est pas en mesure d'effectuer elle-même à cause de problèmes de santé et les repas portés à domicile.

Pour en savoir plus

- Tableaux en ligne sur <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>
- « Chiffres clés de l'Europe - édition 2011 », Eurostat, juin 2011.
- « The greying of the baby boomers », *Statistics in focus* n° 23/2011, Eurostat, juin 2011.
- Voir fiche 5.3.

1. Part des femmes parmi les personnes de 60 ans ou plus en 2010



Source : Eurostat.

2. Aide de la famille et services et soins au domicile des personnes âgées de quelques pays de l'UE

	Aide d'un membre de la famille ne faisant pas partie du ménage, ami ou voisin au cours des 12 derniers mois			Au moins un service ou un soin à domicile au cours des 12 derniers mois		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	45	29	38	12	3	8
Autriche	33	18	27	14	3	9
Belgique	40	24	33	24	14	20
Danemark	36	25	32	18	10	14
Espagne	22	15	20	8	6	7
France	30	13	22	29	19	25
Grèce	35	18	28	5	2	3
Italie	28	17	24	9	6	8
Pays-Bas	34	26	31	23	11	18
République tchèque	46	34	42	7	4	6
Suède	37	22	30	10	5	8

Champ : population des ménages, personnes âgées de 60 ans ou plus.

Source : enquête Share, vague 2 (2006-2007).

7.7 Représentation politique

Depuis 2010, suite à l'entrée en vigueur du **Traité de Lisbonne**, le **Parlement européen** est composé de 754 membres (753 députés et un président), contre 737 lors du traité de Nice. Chaque pays membre de l'Union européenne est doté d'au moins 6 sièges mais ne peut avoir plus de 96 députés européens (à l'exception de l'Allemagne et ce jusqu'en 2014). La France dispose de 74 sièges de députés européens ; le Royaume-Uni et l'Italie en ont chacun 73 ; Malte, Chypre, le Luxembourg et l'Estonie en possèdent 6 chacun.

Parmi les différentes instances issues d'élections politiques en France, c'est au Parlement européen que les Françaises sont proportionnellement et historiquement les plus nombreuses. Elles forment plus d'un tiers des élus de France au Parlement européen depuis 1994. Elles représentent 44 % de ces élus en 2009, soit près de 10 points de plus que la moyenne de l'ensemble des pays de l'Union européenne. La Suède reste le pays qui compte le plus de femmes parmi ses élus au Parlement européen (50 %) alors qu'il n'y existe pas de loi sur la parité mais un consensus informel au sein des partis politiques. L'Estonie en compte également 50 %, soit trois femmes élues pour six sièges. À l'opposé, Malte n'a aucune femme parmi ses six députés européens (comme en 2004) et le Luxembourg en compte une sur six (contre trois sur six en 2004). En Allemagne

et au Royaume-Uni, la part des femmes élues est relativement stable par rapport au précédent scrutin et atteint 37 % et 33 %.

En 2009, en termes de représentation des femmes dans les parlements nationaux, la situation de la France apparaît moins paritaire que celle de la plupart des pays européens, avec 19 % de femmes parmi les députés et 22 % parmi les sénateurs. Le pays de l'Union européenne le mieux positionné en termes de parité est encore une fois la Suède, avec un taux de féminisation de son parlement de 46 %. La Belgique est également bien placée, avec 40 % et 37 % de femmes dans ses chambres basses et hautes. En fin de classement figurent Malte et la Hongrie, avec 9 % de femmes élues dans leurs chambres basses.

Cependant, la situation de la France est meilleure comparée à celle des autres États membres de l'Union européenne quand il s'agit de la représentation des femmes au niveau régional. Elle se situe dans le trio de tête avec la Suède et l'Espagne, avec 48 %, 47 % et 43 % d'élues dans les régions. À l'opposé, la Hongrie et l'Italie n'ont que 11 % et 12 % de femmes parmi leurs élus régionaux. Par ailleurs, l'Espagne, la Belgique, la Lettonie et le Danemark sont les pays qui comptent le plus de femmes présidentes de régions. En revanche, il n'y a pas de femme présidente de région au Portugal et en Slovaquie. ■

Définitions

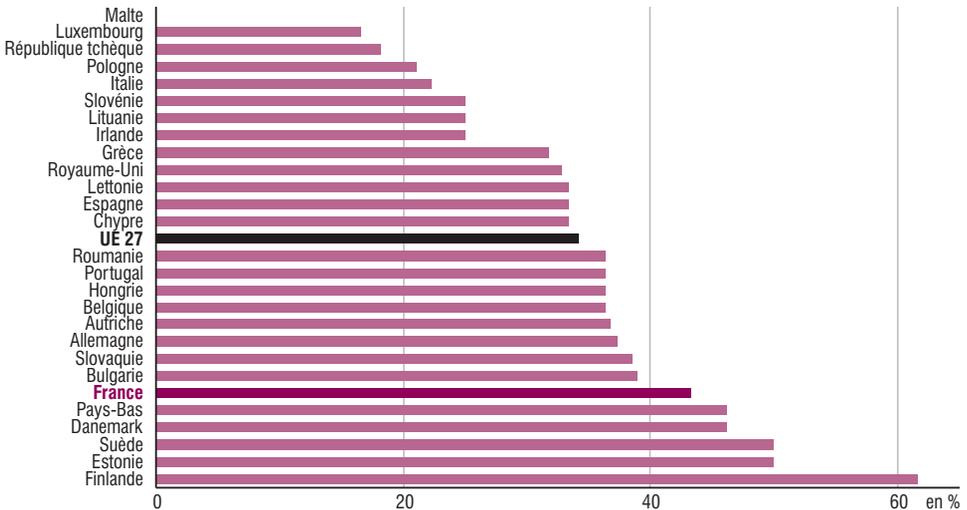
Traité de Lisbonne : entre en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Cette nouvelle étape de la construction de l'Union européenne (UE) sera marquée par plusieurs changements institutionnels.

Parlement européen : depuis 1979, les citoyens de l'Union européenne choisissent eux-mêmes leurs représentants au Parlement européen. Ces derniers sont élus au suffrage universel direct pour une période de cinq ans, suivant une procédure qui n'est pas uniforme mais qui satisfait néanmoins à certaines règles communes. En France, la loi du 11 avril 2003 a modifié le mode de scrutin européen. Il s'organise désormais au sein de huit circonscriptions interrégionales (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif central-Centre, Île-de-France, Outre-Mer) et non plus au sein d'une seule circonscription nationale. Les sièges à pourvoir sont répartis entre les huit circonscriptions proportionnellement à leur population. Les députés français sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour. Les listes ayant recueilli moins de 5 % des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Pour en savoir plus

- « Élections européennes 2009 : la parité confortée », *Note d'information*, Observatoire de la parité entre les Femmes et les Hommes, juin 2009.
- « Les femmes et la politique en Europe, il est temps d'agir », *Rapport de la Commission européenne*, 2009.
- Voir *fiche 6.2*.

1. Part des femmes au Parlement européen en 2010 @



Note : ces chiffres tiennent compte de la répartition des sièges après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Source : Commission européenne.

2. Part des femmes dans les parlements nationaux et dans les conseils régionaux en 2010

	Parlements nationaux		Conseils régionaux	
	Chambre basse	Chambre haute	Présidentes	Membres
Allemagne	33	22	19	32
Autriche	28	30	11	30
Belgique	40	37	40	40
Bulgarie	21	///	///	///
Chypre	11	///	///	///
Danemark	38	///	40	34
Espagne	37	32	53	43
Estonie	20	///	///	///
Finlande	43	///	25	42
France	19	22	8	48
Grèce	18	///	8	17
Hongrie	9	///	5	11
Irlande	14	30	///	///
Italie	21	18	5	12
Lettonie	20	///	40	21
Lituanie	19	///	///	///
Luxembourg	20	///	///	///
Malte	9	///	///	///
Pays-Bas	39	36	8	34
Pologne	20	8	13	24
Portugal	30	///	0	22
République tchèque	22	19	14	18
Roumanie	11	6	2	15
Royaume-Uni	22	20	25	31
Slovaquie	16	///	0	15
Slovénie	14	3	///	///
Suède	46	///	25	47
UE 27	24	22	15	31

Source : Union interparlementaire.